



## Contester Pv véhicule de société

-----  
Par Flo90

Bonjour,

Mon employeur m'a dénoncé après un flash par l'arrière sur un véhicule de société.

Je souhaiterais contester comme je ne suis pas identifiable mais sans inquiéter mon employeur.

Certains disent que c'est classé sans suite, d'autres que l'employeur sera convoqué au tribunal de police. Qu'en est il réellement ?

Si mon employeur est convoqué quel sera le montant de l'amende à payer pour lui ? Sachant qu'il a joué son rôle de dénonciateur.

Merci.

-----  
Par ESP

Bonjour,

Pour info:

[url=https://maitreiosca.fr/actualites/denonciation-salaries-defendez-vous/]https://maitreiosca.fr/actualites/denonciation-salaries-defendez-vous[/url]